

Fédération Française de Football

Ligue d'Occitanie



DISTRICT DE L'AUDE DE FOOTBALL

Saison 2018/2019
L'Officiel n° 08
Du 11 Octobre 2018

L'OFFICIEL

11



LES VALEURS DU FOOTBALL

P

PLAISIR

Plaisir de jouer à tout âge
et tout niveau

R

RESPECT

Respecter l'adversaire,
l'arbitre, l'encadrement

Ê

ENGAGEMENT

Engagement
du corps et du cœur

T

TOLÉRANCE

Exemplaire dans l'accueil
de toutes les aptitudes

S

SOLIDARITÉ

Solidarité du football français
et du sport d'équipe

District de l'Aude de Football

BP 1037 - 7 Rue Haute

11860 CARCASSONNE CEDEX 9

☎ : 04.68.47.39.60

✉ : secretariat@aude.fff.fr

NOS PARTENAIRES



PRÉFET
DE L'AUDE



COMITE DE DIRECTION

BO N° 08 du 11 octobre 2018

Président : M LACOUR

Présents Mrs AKLI - BERTI –BONHOMME- BOUTIE - DRIF- GERARD– GIBERT - JORGE - MANI-
PETROSINO - PITIE - RONTES – VALET–ZAMO

Excusés : Mme ROYER- SAVIANA-Mrs BONNET –BOUDET– BOUSQUET – GRILLE- ROGER-
BEAUBOIS–TRASTET- ROQUE- DURANTE MALVY Fabien

En début de séance, le comité de direction approuve le BO n° 07 du 04 octobre 2018

Le comité de direction approuve la candidature de M. HADJADJ Pierre en commissions d'appel et seniors

CONDOLEANCES

Le Président du district, les membres du comité de direction, les Présidents et membres de commissions, le personnel administratif et technique présentent leurs bien sincères condoléances aux familles, à la suite des décès de :

Mme Cazaux Lucette, épouse de M. Pierre Cazaux, ancien Président du district

Mr Montespan Jean Louis, frère de Charles (Ancien CTD) et Henri (Président de US

Conques)

Mr Crambes André, ancien Président de la CDA du district.

A L'ATTENTION DES CLUBS

Conditions climatiques

Les conditions climatiques ne permettent pas le déroulement normal des rencontres. Le règlement prévoit qu'en cas de terrain impraticable, les rencontres seront inversées. Tout cas vraiment particulier sera étudié par la commission compétente et la décision finale sera prise par le comité de direction.

5^{ème} tour de la Coupe de France

Le comité de direction adresse toutes ses félicitations et bonne chance pour la suite, aux clubs du FAC et Ste Eulalie qui se sont qualifiés pour le 5^{ème} tour de la coupe de France.

Ils rencontreront le 13 Octobre 2018 - Canet Roussillon/FAC et Montauban FC./Ste Eulalie

Téléthon

Le Président du district et le délégué départemental du Téléthon M. Vanroelen ont signé une convention pour des actions en relation avec le téléthon 2018 .Le détail sera mentionné sur le site du district.

COURRIERS DIVERS

Fédération Française de Football.

Suite à la réunion du mercredi 10 Octobre avec la Vice Présidente déléguée de FFF, Mme Brigitte Henriques, et M. Printant délégué pour la CDMF 2019 en Occitanie, un dossier de presse concernant la billetterie a été mis au jour. Il sera transféré aux clubs.

Alaric Puicheric

Courrier relatif à la coupe de l'Aude féminine à 8, saison 2017/2018

Les voies de recours supplémentaires n'ayant pas été interjetées, le club de Alaric Puicheric recevra la coupe féminine champion de l'Aude à 8.

Bien vouloir prendre contact avec le district afin de mettre une date de remise.

Comité Départemental Olympique

Courrier de remerciement au district pour notre participation à la fête du sport.

Statistiques licences

Statistiques pour la synthèse des licences – Ligue Occitanie

Pour faire court il y a 20% de plus de licence que l'an dernier à la même date soit 89496 en 2017/2018 et 107991 en 2018/2019

Il y a encore 8273 licences en attente de validation.

Pour le district de l'Aude : presque 6000 licences (5966) sont validées sur 9200 l'an dernier.

SITUATION FINANCIERE DES CLUBS

Les clubs mentionnés ci-dessous, redevables auprès du District, sont invités à s'acquitter de leur dette. **Le paiement de cette dette doit être parvenu au District obligatoirement avant le 29 octobre 2018 dernier délai**

En cas de non-paiement à la date prévue ou en cas de chèque non approvisionné, la commission Règlement et contentieux du district se saisira du dossier et il sera fait application de l'article 89 bis des règlements du district

Rappel de l'article ARTICLE 89 Bis

Chaque début de mois paraîtra sur l'Officiel 11 la liste des clubs non à jour financièrement auprès du District.

Faute de règlement des sommes dues dans le délai fixé sur l'Officiel 11, les clubs débiteurs seront sanctionnés de droit par la commission Règlement et contentieux du district d'un point de pénalité avec sursis pour leur équipe supérieure senior, féminine ou jeune évoluant en District.

Les récidives seront appliquées tous les mois de la façon suivante :

-1^{ère} récidive : sanction de deux points de pénalité

-2^{ème} récidive : sanction de trois points de pénalité

-3^{ème} récidive : Le club est exclu de toute compétition (sauf pour le football d'animation) pour la saison en cours à compter de la date indiquée au procès-verbal de la commission.

522121	ARIEGE- FOIX FC	60,05 €	549438	MALEPERE F.C.	1 154,67 €
563968	ARIEGE-1JA	27,60 €	550702	MALVES E.S.	852,23 €
506105	ARIEGE-BALE	23,52 €	539814	MAS STE PUELLES F.C.	490,63 €
582702	ARIEGE-CEPAF	36,71 €	533424	MONTREAL OL	297,91 €
523580	ARIEGE-E COUSERANS	26,38 €	552807	MOUSSAN MONTRE	583,40 €
536143	ARIEGE- CRITOURIEN	32,70 €	581261	MT NOIRE US	714,39 €
548935	ARIEGE-FPO	39,07 €	580676	NARBONNAIS UFC	1 368,40 €
525729	ARIEGE-LE FOSSAT	65,07 €	540547	NARBONNE F.U.	77,37 €
535917	ARIEGE-LESCURE	23,52 €	506197	NAUROUZE LABA	604,17 €
548437	ARIEGE-LEZAT FC	27,60 €	564014	OL CORB ST ANDREEN	324,00 €
551240	ARIEGE-MIREPOIX	107,67 €	533130	PEXIORA A S	246,84 €
514808	ARIEGE-P BASSE ARIE	44,19 €	527203	PEZENS USA	677,91 €
511422	ARIEGE-PAMIERS	10,33 €	524095	QUILLAN H.V.FC	810,22 €
581877	ALARIC FC	1 097,65 €	519687	RAZES LASSERRE	918,98 €
505991	ALZONNE F.C.	140,69 €	563669	SAISSAC CABARDES	285,11 €
554462	ARMISSAN FC	25,89 €	527209	SALLES HERS U S	361,71 €
582089	BAGES AJS	514,35 €	539816	SOUILHE F C	348,51 €
552042	BAGES F.C.	37,00 €	553817	ST LAURENT CAB	64,00 €
781263	BASSIN CARCAS FEM	105,57 €	534933	ST MARTIN LALANDE	197,83 €
516118	BELPECH U.S.	17,18 €	525531	ST NAZAIRE F C	94,22 €
519689	BRAM A.S	800,10 €	520185	ST PAPOUL O S	510,30 €
547377	CARCAS ASC DES ILES	376,51 €	521348	STE EULALIE VILLES	703,10 €
548132	CARCAS FAC	746,23 €	548191	TRAPEL PENNAUTIER	559,96 €
581520	CARCAS OZANAM OL	282,15 €	550059	UF LEZIGNANAIS	27,46 €
540546	CASTELNAUDARY C.O	212,74 €	581377	VENTENAC AS	831,41 €
522805	CAUX SAUZENS F.C	161,71 €	524825	VILLALIER A S C	23,50 €
552094	CLAPE Méditerranée	52,00 €	517804	VILLASAVARY US	403,47 €
580919	CORBIERES MED	1 381,44 €	582387	VILLEDUBERT F C	791,59 €
528505	CUXAC AUDE OL	283,53 €	548101	VILLEGLY F C	285,40 €
552043	ESPOIR COURSANNAIS	891,33 €	527488	VILLEPINTE A S	834,71 €
517800	FANJEAUX E.S.	273,09 €			
581405	GFPLM	248,10 €			
547920	GFC	108,85 €			
563596	HAUT MINERVOIS OL	467,66 €			
552793	HTE VALLEE AUDE FA	246,99 €			
538458	LES MARTYS OL	388,41 €			
564062	LEZIGNAN ATLAS	146,00 €			
590197	LUC FC	103,91 €			

Le secrétaire

COMMISSION STATUTS ET REGLEMENTS

BO N° 08 DU 11/10/2018

Présents : Mrs VALET - LOPEZ – RONTES – GRILLE- DRIF

FC CORBIERES MEDIT / E. HT-US MINERVOIS U15 poule E du 29/09/18

Vu la feuille de match

Vu Le rapport complémentaire de l'arbitre

Considérant les articles 14, 18 et 84 des RdD de l'Aude

Considérant que le club de l'entente Ht-US Minervois n'a pas présenté une équipe minimale pour débiter la rencontre

Jugeant en premier ressort

Donne match perdu par forfait à l'équipe Ht-US Minervois

FC Corbières 03 (3pts) / Ht-US Minervois -00 (-1pt)

Les frais d'arbitrage sont à la charge du club du HT-US Minervois

Transmet le dossier à la commission compétente pour homologation

VILLALIER / ST PAPOUL Coupe Féminine A8 district du 07/10/18

Vu la feuille de match

Vu les informations complémentaires de l'arbitre

Considérant les articles 14 et 18 des RdD de l'Aude

Considérant que le club de Villalier n'a pas poursuivi la rencontre alors que le score était de 8 à 0 en faveur de St Papoul.

Jugeant en premier ressort

Donne match perdu à l'équipe de Villalier

L'équipe de St Papoul est qualifiée

Transmet le dossier à la commission compétente pour homologation

UFC NARBONNAIS / LUC FC Coupe Féminine A8 du District du 07/10/18

Enquête en cours

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans les conditions de forme et délais prévus à l'article 191 et à l'annexe 56 des Règlements Généraux de la FFF.

Le Président.

COMMISSION DES ARBITRES

PV N° 08 du 11 octobre 2018

Bureau de CDA

Président: M. DURANTE MALVY, Fabien

Présents : Ms. Joseph JORGE- Grégory VILAIN- Jean-Pierre ZAMO

FORMATION

La liste des candidats a été clôturée et plus aucune inscription ne sera prise.

Formation jeunes : 19 candidats dont 3 féminines

Formation seniors : 8 candidats

TEST DE RATTRAPAGE

Cette dernière séance aura lieu le **vendredi 12 octobre 2018 à 19h au stade de la Plaine Mayrevieille.**

Les clubs concernés ont été avisés individuellement.

Le Président de la Commission

COMMISSION DES JEUNES A 11

BO N°8 du 11 octobre 2018

⇒ Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la Commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumises.

Présents : Ms. MANI – AKLI.

Excusé : M BONNET

COURRIERS

Le club du MAS STES PUELLES demande de jouer la rencontre du 03/11/2018 les opposant au FC BALE le 11/11/2018

La commission donne un avis favorable à la condition de recevoir l'accord écrit du FC BALE avant le 25/10/2018.

Si FC BALE ne donne pas de réponse la rencontre sera maintenue à la date initiale.

**DESISTEMENT OU FORFAIT GENERAL APRES PARUTION
DES CALENDRIERS****Catégorie U17**

Amende LESCURE US₁ 95 €

Amende PAYS BASSE ARIEGE₂ 95 €

1^E FORFAIT**Catégorie U15**

Amende HAUT-US MINERVOIS 37 €

COUPE DE L'AUDE

Les rencontres suivantes doivent se jouer impérativement les 25 et 26 octobre 2018

U17 CASTELNAUDARY 2 – GFC

U15 FUN 1 – FAC 1

GFPLM – HAUT US MINERVOIS

La Commission

COMMISSION DU FOOTBALL D'ANIMATION

BO N°8 du 11 octobre 2018

Présents : M. PITIE – ROQUE – MICHEAU – TISSEYRE- MONIER-DE GILIBERT –
Mme THOMAS-CARON

Excusé : M. BOUDET

ABSENCE DE FEUILLE DE MATCH ET

U13 N2 C ST MARCEL/MOUSSAN – TREBES 2

U13 N1 D Journée 1 du 22/09/2018 CUXAC D AUDE – ARMISSAN
SALLELES D AUDE – FUN
ARMISSAN – FUN
SALLELES D AUDE – CUXAC D AUDE

U13 N1 D Journée 1 du 22/09/2018 SC NARBONNE MONTPLAISIR 3 - UFC NARBONNE
CUXAC D AUDE à CLAPE M/COURSAN

U10 U13 F MALVES - LUC

ENGAGEMENT D'UNE EQUIPE

La commission enregistre l'engagement d'une 4^e équipe pour la 2^e phase du club de NARBONNE MONTPLAISIR.

RAPPEL

Suite à un faux message envoyé à mon nom personnel, la commission rappelle que tous changements est notifié sur le site du District.

Le Président de la
Commission
Gérard PITIE



COMMISSION DES FEMININES

PV N° 08 du 11 octobre 2018

Présidente Mme ROYER

Présents : Mme SAVIANA Joséphine- M. GONZALEZ José – VIVO Sébastien-

**CHAMPIONNAT FEMININES A 8
LE 14 OCTOBRE 2018**

POULE A

Dimanche 14/10/2018

A 10h

FC MALEPERE - NAUROUZE LABASTIDE
FC CRITOURIEN 2 – FANJEAUX
US MONTAGNE NOIRE - LES MARTYS
ST PAPOUL - LIMOUX P

POULE B

Dimanche 14/10/2018

A 10h

BASSIN F CARCASSONNAIS- MALVES
NARBONNE UFC – VILLALIER
LUC/MOUSSAN - FC ALARIC
TRAPEL PENNAUTIER - FC BRIOLET

RAPPEL ENGAGEMENT COUPE A 11

Engagement pour la coupe à 11 jusqu'au 21/10/2018 (entente entre 2 clubs à 8 possible)

La Présidente de la Commission

**COMMISSION DES TERRAINS
ET INFRASTRUCTURE DES INSTALLATIONS
SPORTIVES**

PV N° 08 du 11 octobre 2018

Président: M. PETROSINO François**CONTROLE DES ECLAIRAGES REMIS**

23 Aout 2018 – Fanjeaux

14 Septembre 2018 - Saissac

CONTROLE DES ECLAIRAGES EFFECTUES

26 septembre 2018	Stade de St Papoul – Eclairage conforme 0.55
28 septembre 2018	Stade de St Denis- Eclairage non conforme 0.12
01 octobre 2018	Stade de Belpech- Eclairage conforme 0.55
02 octobre 2018	Stade de Pexiora- Eclairage conforme 0.72
05 octobre 2018	Stade de Salles sur l'Hers- Eclairage à revoir 0.38
09 octobre 2018	Stade de Villasavary – Reporté
19 Juillet 2018	Stade de Domairon fin des travaux du terrain synthétique
03 septembre 2018	Stade de Bram – Eclairage favorable 0.66
04 septembre 2018	Stade de Cazilhac – Eclairage à revoir pour la ligue 0.62
04 septembre 2018	Stade de Palaja– Eclairage à revoir pour la ligue 0.83
05 septembre 2018	Stade bis de Labastide d'Anjou - Eclairage à revoir
11 septembre 2018	Stade d'Olonzac – stade à revoir
Ventenac - Eclairage conforme 0.70	
Carcassonne Mazet - Eclairage conforme 0.80	
Castelnaudary Le Millenaire - Eclairage conforme 0.70	
Castelnaudary Coubertin- Eclairage conforme 0.82	
Moussan - Eclairage conforme 0.75	
Villepinte - Eclairage conforme 0.62	
Caunes Minervois - Eclairage conforme 0.70	

**Le Président de la Commission
M. PETROSINO**

COMMISSION D'ENTRAIDE

PV N°08 du 11/10/2018

REUNION COMMISSION D'ENTRAIDE

Présents : Ms SAYEN- MARCEL-RONTES- SALMON- DAUVERGNE-BRIANE

AIDE AUX JOUEURS BLESSES

ES Arzens : M. ZANATTA Vincent – 4 mois d'ITT – 100% loto – 280 €

Fc Chalabre : M. DECAMPS Alexandre – 3 mois d'ITT – 60% loto 2017 – 120 €

M. FOLCH Samuel – 2 mois d'ITT – 100% loto 2016 – 130 €

ES Ste Eulalie Villesequelande : M. DA SOUZA Yoan – 3 mois d'ITT – 60% loto – 120 €

Salles sur l'Hers : M. MOUNIE Maxime- 4 mois d'ITT – 60% loto – 168 €

ORGANISATION DU LOTO DU 04 DECEMBRE 2018 A PEZENS

La commission a décidé du contenu du loto et de l'envoi des invitations aux clubs.

Dans sa prochaine réunion du 15 novembre 2018, la commission mettra au point l'organisation finale du loto.

Le Président de la Commission